

**DÉCISION DU PRÉSIDENT  
PRISE EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION  
DONNÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
2025-DC-17**

Le Président du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°2020-D-37 du 5 novembre 2020 par laquelle le Conseil d'Administration l'a chargé, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres de travaux, de fourniture et de services passés selon la procédure adaptée d'un montant inférieurs aux seuils européens, ainsi que pour ceux dispensés par l'article 30 du décret n°2016-360 de mesure de publicité et de mise en concurrence, notamment au regard de leur faible montant,

Considérant qu'il est nécessaire de disposer des sujets nationaux principaux et de secours concernant les épreuves écrites dans le domaine droit public et action sanitaire et sociale, afin d'organiser le 16 octobre 2025 l'épreuve écrite de la session 2025 des concours externe, interne et de 3<sup>ème</sup> voie d'accès au grade de rédacteur,

**DÉCIDE**

**Article 1 :** Il est décidé de la conclusion d'une convention relative à la fourniture des sujets du concours de rédacteur territorial session 2025 entre le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir, représenté par son Président M. Bertrand MASSOT

Et

Le centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne, représenté par son président M. Jacques Daniel LEVEL

**Article 2 :** Le présent contrat a pour objet la fourniture des sujets nationaux principaux et de secours concernant les épreuves écrites dans le domaine droit public et action sanitaire et sociale, afin d'organiser le 16 octobre 2025 l'épreuve écrite de la session 2025 des concours externe, interne et de 3<sup>ème</sup> voie d'accès au grade de rédacteur.

**Article 3 :** Le prix de la fourniture des sujets s'élève à 869,57 €.

**Article 4 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil d'Administration et un extrait en sera affiché au centre de gestion. Expédition en sera adressée à Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir.

Fait à Luisant, le 17 juillet 2025  
Le Président

Bertrand MASSOT



Décision rendue exécutoire  
compte tenu de l'enregistrement en  
Préfecture le : **21 JUL. 2025**  
La Directrice générale adjointe  
Par délégation,  
  
Othmane CAUQUIS